

# Disposition de la Salle du Conseil de Ville

## 1. PREAMBULE

Par sa motion 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", le groupe socialiste invitait le Bureau du Conseil de Ville à étudier un nouvel aménagement de la Salle du Conseil de Ville, afin de la rendre plus harmonieuse. Dans cette intervention, l'auteur relève quelques points négatifs de la disposition actuelle : regroupement excessif des partis de droite et de gauche, partis comptant peu de représentants à l'arrière et scrutateurs décomptant les voix de leur parti.

## 2. DEVELOPPEMENT

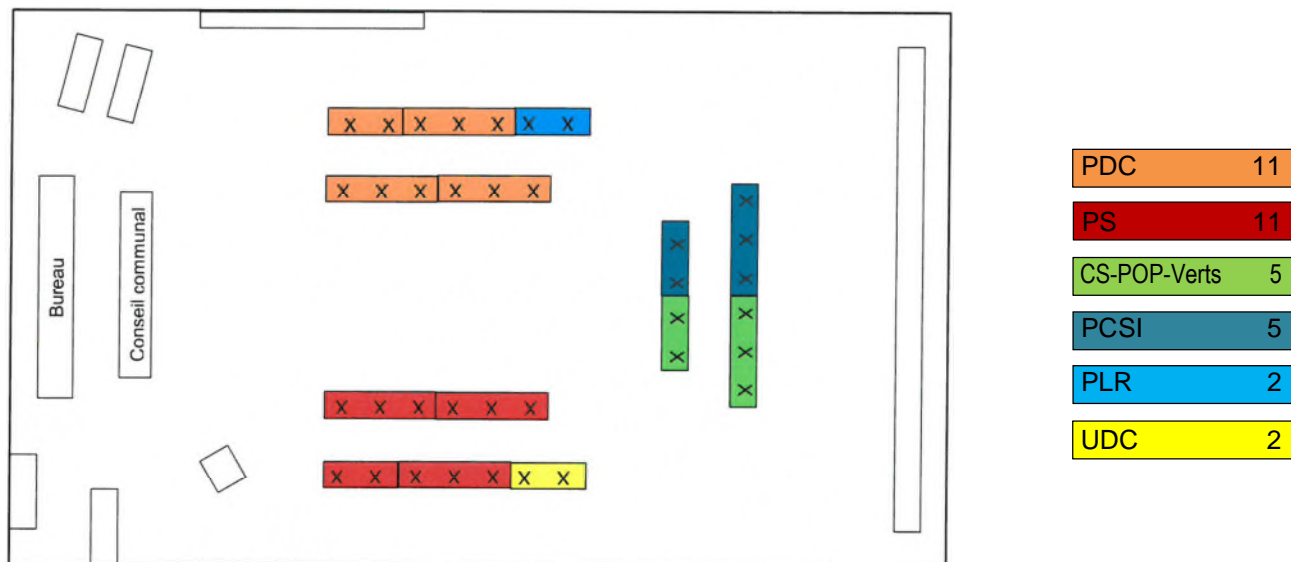
Après avoir débattu de différents aménagements et sondé les groupes politiques à ce sujet, le Bureau du Conseil de Ville a testé une nouvelle disposition en U simple au cours de la séance du 28 septembre. Dans le cadre de la réponse à la motion en question, à fin octobre, le Conseil de Ville a pu donner son avis quant à cette variante. Il ressort des débats qu'aucun parti n'en a été satisfait, pour divers motifs : aménagement non adapté au nombre de conseillers ni à la grandeur de la salle, peu de possibilités de déplacement, espace restreint pour le public, place vide au centre de la salle, notamment. Certains partis ont toutefois estimé qu'une telle disposition favorisait les échanges entre conseillers et facilitait le décompte des voix. Plusieurs d'entre eux se sont également déclarés favorables au statu quo. De son côté, le groupe CS•POP•Verts a proposé une alternative supplémentaire, consistant en une disposition en U, avec deux rangs uniquement à l'arrière de la salle, réduisant ainsi le nombre de sièges sur les côtés. A l'issue des débats, le Bureau a indiqué qu'il reviendrait sur ce sujet lors de la séance de novembre, au cours de laquelle un ultime test en U double sera réalisé, la majorité des partis ayant accepté cette démarche. Vu cette proposition, le groupe CS•POP•Verts a retiré la sienne. Ainsi, en cours de séance, les membres du Législatif seront invités à voter l'une des variantes ci-dessous.

## 3. VARIANTES D'AMENAGEMENT

Le Bureau du Conseil de Ville propose les deux dispositions ci-après :

**Variante A** : statu quo ;

**Variante B** : U double, testé le 30 novembre, selon plan ci-dessous :



## 4. CONCLUSION

Le Bureau invite le Conseil de Ville à statuer sur l'une des deux variantes décrites ci-dessus.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente : La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger